DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAYOTTE
8 Boulevard Halidi SELEMANI – BP 101
97600 MAMOUDZOU
0269 66 20 00
www.cg976.fr

**Affaire suivie par :**
La Mission Coordination, Mobilité, Ports, Transition écologique et énergétique
Mails :
fayçoil.zoubert@cg976.fr/hakim.madi@cg976.fr

**Objet :**
Demande d'organisation d'une réunion de concertation pour la création de lignes de transport maritime de voyageurs

DGA CMPTE

Direction des transports maritimes
EX-CFA Kawéni
97600 MAMOUDZOU
Tél. : 0269 64 96 01
Fax : 0269 64 96 23

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

*Mamoudzou, le 12 juin 2024*

**A**

**Monsieur le Maire de Koungou**

1 place de la liberté,
97690 Koungou
*contact@koungou.fr*
*Tel : 0269 61 42 42*

**Objet : Demande d'accompagnement pour l'organisation d'une réunion de concertation publique pour la création de lignes de transport maritime de voyageurs**

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous adresser par la présente une demande pour nous accompagner dans l'organisation dans votre commune d'une réunion de concertation publique autour du projet de création de lignes de transport maritime de voyageurs à Iloni, Longoni et Mamoudzou.

Cette concertation publique s'inscrit dans le cadre de la demande d'obtention d'une autorisation pour engager les travaux d'aménagements projetés.

Ce projet contribuera à l'amélioration des conditions de vie des mahorais. Face aux difficultés de circulation grandissantes à Mayotte, l'alternative qui sera offerte par ce service de transport interurbain par la mer sera attractive et fiable.

La première phase de ce projet consiste en la création de 3 gares maritimes sur les sites de Mamoudzou, Iloni et Longoni.

Le réseau de navettes maritimes comprend au total, 4 liaisons :
- 2 liaisons « côtières » sur la Grande Terre, entre Iloni et Mamoudzou d'une part et entre Longoni et Mamoudzou d'autre part
- 2 liaisons inter-îles (potentiellement dans un deuxième temps) entre Iloni et Foungoujou d'une part, entre le Nord et Foungoujou d'autre part.

Un service spécifique Mamoudzou – Petite Terre est également envisagé.

Le périmètre du projet intègre :
- Les infrastructures maritimes : chenaux d'accès, balisage maritime, appontements flottants de débarquement, passerelles mobiles, pontons fixes, terrepleins, quais… ;
- Les infrastructures terrestres d'interconnexion des transports : parking relai, dépose minute, arrêts bus / taxis, voiries d'accès, incluant les réseaux et la signalétique associée ;

- Les bâtiments d'accueils de passagers : offrant un hall d'attente abrité des intempéries, un espace de billetterie (guichet manuel au départ puis distributeur automatique possible à prévoir), un espace de détente éventuel (distributeur à café, sièges), un point information ;
- Le système d'informations de passagers et la billettique : en lien avec les systèmes existants ou en cours de développement pour les transports départementaux, les infrastructures permettront de relayer les informations ;
- L'exploitation des lignes maritimes.

**Nous vous proposons la date de Dimanche 28 juillet 2024 dans la matinée pour tenir cette réunion de concertation publique.**

Nous vous remercions pour la mise à disposition d'un local permettant la tenue d'une réunion publique à cette date, dont vous nous confirmerez l'adresse et l'horaire dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions également pour la diffusion de la tenue de cette réunion publique sur le territoire de votre commune, ainsi que pour votre soutien continu dans cette démarche visant à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, et restons à votre écoute pour la préparation de cette réunion.

Vous trouverez ci-joint le dossier de concertation de ce projet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre haute considération.

Le Président du Conseil Départemental
de Mayotte

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE
Ben Issa OUSSENI